

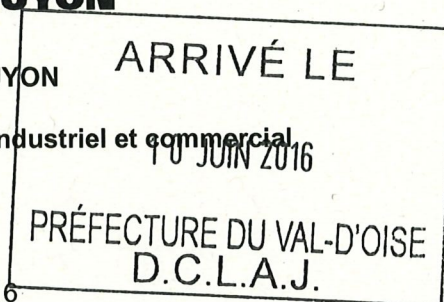


E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 02 du 12 avril 2016

**Objet : Approbation du Compte Financier et du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2015**

L'an deux mille seize, le 12 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 5 avril 2016.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat**Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise :** Geneviève Bernard
DRAC : Laurence Isnard**Personnalités qualifiées :****Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Frédéric Frank, Bernard Toublanc**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Jean-Charles Pinchon**Représentants du personnel :** Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaire**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 16

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Sophie Borgeon, Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo**Etaient également présents :**

- Franck Lorho, Directeur général Adjoint chargé du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Assistante de gestion administrative et financière du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,A la section d'exploitation :

- la reprise de l'excédent antérieur de 62.386,98€
- le résultat déficitaire de l'exercice de 8.086,40€
- le résultat cumulé excédentaire de 54.300,58€
- l'inscription de Restes à Réaliser au chapitre 011 pour un montant total de 5.568,80€ à consacrer aux travaux de strict entretien 2015.

A la section d'investissement :

- la reprise de l'excédent antérieur de 31.100,38€
- le résultat excédentaire de l'exercice de 4.478,93€
- les réalisations en dépenses et en recettes de chacune des opérations
- que le résultat cumulé à fin 2015 est excédentaire de 35.579,31€
- que le solde des restes à réaliser de l'exercice est déficitaire de 36.545,29€
- que la différence entre le résultat excédentaire cumulé et le solde déficitaire des restes à réaliser sera compensée par l'affectation du résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement de 965,98€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2015.

Il décide d'affecter 965,98€ de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement.

Il décide d'affecter le solde de l'excédent cumulé (53.334,60€) au financement de la section d'exploitation du budget principal de l'exercice 2016.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le